



BULLETIN OFFICIEL

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Bulletin officiel n°3 du 19 janvier 2017

SOMMAIRE

Organisation générale

Commission d'enrichissement de la langue française

Vocabulaire des relations internationales
liste du 15-12-2016 - J.O. du 15-12-2016 (NOR : CTNR1633055K)

Enseignement supérieur et recherche

Titres et diplômes

Liste des candidats admis à la session 2016 de l'examen en vue de l'obtention du diplôme de géomètre-expert foncier délivré par le Gouvernement
liste du 1-12-2016 (NOR : MENS1600961K)

Enseignements secondaire et supérieur

Travaux d'initiative personnelle encadrés

Thème en mathématique et physique (MP), physique et chimie (PC), physique et sciences de l'ingénieur (PSI), physique et technologie (PT), technologie et sciences industrielles (TSI), technologie, physique et chimie (TPC), biologie, chimie, physique et sciences de la Terre (BCPST) et technologie-biologie (TB) pour l'année universitaire 2017- 2018
arrêté du 20-12-2016 (NOR : MENS1600962A)

Classes préparatoires

Thème du programme de droit des classes préparatoires économiques et commerciales, option technologique - session des concours 2018
arrêté du 20-12-2016 (NOR : MENS1600963A)

Personnels

Concours

Modalités d'organisation et nature des épreuves du concours externe sur titres et travaux prévu à l'article 6-1 du décret n° 99-878 du 13 octobre 1999 relatif au statut du corps de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche
arrêté du 22-11-2016 - J.O. du 17-12-2016 (NOR : MENI1633042A)

Mouvement du personnel

Nomination

Membres du jury du concours externe sur titres et travaux prévu à l'article 6-1 du décret n° 99-878 du 13 octobre 1999 relatif au statut du corps de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche
arrêté du 25-11-2016 - J.O. du 17-12-2016 (NOR : MENI1634514A)

Conseils, comités et commissions

Nomination à la commission nationale de labellisation des structures de transfert et de diffusion de technologies
arrêté du 22-12-2016 (NOR : MENR1600964A)

Nomination

Directeur de l'École polytechnique de l'université d'Orléans
arrêté du 23-12-2016 (NOR : MENS1600965A)

Nomination

Directeur de l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier
arrêté du 23-12-2016 (NOR : MENS1600966A)

Nomination

Administratrice provisoire de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Caen au sein de l'université de Caen Normandie
arrêté du 27-12-2016 (NOR : MENS1600968A)

Organisation générale

Commission d'enrichissement de la langue française

Vocabulaire des relations internationales

NOR : CTNR1633055K

liste du 15-12-2016 - J.O. du 15-12-2016

MENESR - MCC

point d'enregistrement

Domaine : Relations internationales-Politique.

Définition : Structure administrative mise en place en un lieu donné pour identifier, enregistrer et orienter des migrants en situation d'urgence.

Voir aussi : guichet unique, zone d'urgence migratoire.

Équivalent étranger : hotspot, processing centre.

zone d'urgence migratoire

Domaine : Relations internationales-Politique.

Définition : Zone géographique exposée à de très fortes pressions migratoires.

Voir aussi : point d'enregistrement.

Équivalent étranger : hotspot.

Enseignement supérieur et recherche

Titres et diplômes

Liste des candidats admis à la session 2016 de l'examen en vue de l'obtention du diplôme de géomètre-expert foncier délivré par le Gouvernement

NOR : MENS1600961K
liste du 1-12-2016
MENESR - DGESIP A1-3

Sur proposition du jury datée du 1er décembre 2016, sont admis à la session 2016 de l'examen en vue de l'obtention du diplôme de géomètre-expert foncier délivré par le Gouvernement les candidats dont les noms suivent, par ordre alphabétique :

- Anne Alexandre, épouse Millardet ;
- Monsieur Raphaël Berot ;
- Didier Boury ;
- Vanessa Dreux épouse Flandin ;
- Nicolas Ducros ;
- Ludovic Fauré ;
- Carolyne Fonteyne, épouse Jurie ;
- Arnaud Fremont ;
- Guillaume Geneau ;
- Nicolas Lefebvre ;
- Arnaud Lehmann ;
- Fabien Marquette ;
- Régis Matras ;
- Timothée Noiret ;
- Philippe Petitmengin ;
- Marc Pignol ;
- Nicolas Roger ;
- Olivier Roullier.

Enseignements secondaire et supérieur

Travaux d'initiative personnelle encadrés

Thème en mathématique et physique (MP), physique et chimie (PC), physique et sciences de l'ingénieur (PSI), physique et technologie (PT), technologie et sciences industrielles (TSI), technologie, physique et chimie (TPC), biologie, chimie, physique et sciences de la Terre (BCPST) et technologie-biologie (TB) pour l'année universitaire 2017- 2018

NOR : MENS1600962A
arrêté du 20-12-2016
MENESR - DGESIP A1-2

Vu code de l'éducation, notamment articles D. 612-19 à D. 612-29 ; arrêtés du 3-7-1995 modifiés ; arrêté du 11-3-1998 modifié ; arrêté du 3-5-2005 modifié ; avis du CSE du 17-11-2016 ; avis du Cneser du 12-12-2016

Article 1 - Le thème des travaux d'initiative personnelle encadrés dans les classes préparatoires de seconde année, affectées ou non d'une étoile, des voies : mathématique et physique (MP), physique et chimie (PC), physique et sciences de l'ingénieur (PSI), physique et technologie (PT), technologie et sciences industrielles (TSI), technologie, physique et chimie (TPC), biologie, chimie, physique et sciences de la Terre (BCPST), technologie-biologie (TB) est fixé pour l'année scolaire 2017 - 2018 conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - L'arrêté du 11 janvier 2016 fixant le thème des travaux d'initiative personnelle encadrés dans les classes préparatoires de seconde année, affectées ou non d'une étoile, des voies : mathématique et physique (MP), physique et chimie (PC), physique et sciences de l'ingénieur (PSI), physique et technologie (PT), technologie et sciences industrielles (TSI), technologie, physique et chimie (TPC), biologie, chimie, physique et sciences de la Terre (BCPST), technologie-biologie (TB) pour l'année scolaire 2016 - 2017, est abrogé à compter de la rentrée 2017.

Article 3 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 20 décembre 2016

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
La chef de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante,
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Annexe

1. Rappel d'un des objectifs de formation des travaux d'initiative personnelle encadrés (Type) : initiation à la démarche de recherche

Lors des travaux d'initiative personnelle encadrés, l'étudiant a un travail personnel à effectuer, qui le met en situation de responsabilité. Cette activité est en particulier une initiation et un entraînement à la démarche de recherche scientifique et technologique dont chacun sait que les processus afférents sont nombreux et variés.

L'activité de Tipe doit amener l'étudiant à se poser des questions avant de tenter d'y répondre. En effet, le questionnement préalable à l'élaboration ou à la recherche des solutions est une pratique courante des scientifiques. La recherche scientifique et technologique conduit à l'élaboration d'objets de pensée et d'objets réels, qui participent au processus permanent de construction qui va de la connaissance à la conception voire à la réalisation, et portent le nom d'inventions, de découvertes et d'innovations scientifiques et technologiques. La mise en convergence de travaux de recherche émanant de plusieurs champs disciplinaires assure le progrès des connaissances et permet des avancées dans l'intelligibilité du monde réel.

2. Intitulé du thème Tipe pour l'année scolaire 2017-2018

Pour l'année 2017-2018 le thème Tipe commun aux filières BCPST, MP, PC, PSI, PT, TB, TPC et TSI est intitulé **Milieus : interactions, interfaces, homogénéité, ruptures**.

3. Commentaires

Le travail de l'étudiant en Tipe doit être centré sur une véritable démarche de recherche scientifique et technologique réalisée de façon concrète. L'analyse du réel, de faits, de processus, d'objets, etc., doit permettre de dégager une problématique en relation explicite avec le thème proposé. La recherche d'explications comprend une investigation mettant en œuvre des outils et méthodes auxquels on recourt classiquement dans tout travail de recherche scientifique (observations, réalisation pratique d'expériences, modélisations, formulation d'hypothèses, simulations, validation ou invalidation de modèles par comparaison au réel, etc.). Cela doit amener l'étudiant à découvrir par lui-même, sans ambition excessive, mais en sollicitant, ses capacités d'invention et d'initiative.

4. Contenus et modalités

Afin d'être en adéquation avec le thème retenu, l'étudiant peut, pour déterminer sa problématique, s'appuyer sur l'une ou plusieurs des quatre entrées proposées - interactions, interfaces, homogénéité, ruptures - ou sur d'autres entrées.

Le travail fourni conduit à une production personnelle de l'étudiant - observation et description d'objets naturels ou artificiels, traitement de données, mise en évidence de phénomènes, expérimentation, modélisation, simulation, élaboration, etc. - réalisée dans le cadre du sujet choisi adhérent au thème.

Cette production ne peut en aucun cas se limiter à une simple synthèse d'informations collectées, mais doit faire ressortir une « valeur ajoutée » apportée par le candidat.

Les étudiants effectuent ces travaux en petits groupes d'au maximum cinq étudiants ou de façon individuelle. Dans le cas d'un travail collectif, le candidat doit être capable à la fois de présenter la philosophie générale du projet, et de faire ressortir nettement son apport personnel à cette œuvre commune.

5. Compétences développées

Les Tipe permettent à l'étudiant de s'enrichir du contact de personnalités physiques extérieures au lycée (industriels, chercheurs, enseignants, etc.), de montrer ses capacités à faire preuve d'initiative personnelle, d'exigence et d'esprit critique, d'approfondissement et de rigueur, de rapprocher plusieurs logiques de raisonnement et de recherche scientifique et technologique, par exemple par un décloisonnement des disciplines.

Ils permettent à l'étudiant de développer des compétences telles que :

- identifier, s'approprier et traiter une problématique explicitement reliée au thème ;
- collecter des informations pertinentes (internet, bibliothèque, littérature, contacts industriels, visites de laboratoires, etc.), les analyser, les synthétiser ;
- réaliser une production ou une expérimentation personnelle et en exploiter les résultats ;
- construire et valider une modélisation ;
- communiquer sur une production ou une expérimentation personnelle.

Enseignements secondaire et supérieur

Classes préparatoires

Thème du programme de droit des classes préparatoires économiques et commerciales, option technologique - session des concours 2018

NOR : MENS1600963A
arrêté du 20-12-2016
MENESR - DGESIP A1-2

Vu code de l'éducation, notamment articles D. 612-19 à D. 612-29 ; arrêté du 3-7-1995 modifié ; avis du CSE du 17-11-2016 ; avis du Cneser du 12-12-2016

Article 1 - En vue de la session des concours 2018, la seconde partie du programme de droit des classes préparatoires économiques et commerciales, option technologique, porte sur l'étude du thème suivant :

« Les obligations de l'entreprise dans ses relations avec les acteurs du marché ».

Article 2 - L'arrêté du 11 janvier 2016 publié au Bulletin officiel du 4 février 2016, fixant le thème du programme de droit des classes préparatoires économiques et commerciales, option technologique, en vue de la session des concours 2017 est abrogé à l'issue de la session des concours 2017.

Article 3 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 20 décembre 2016

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
La chef de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante,
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Personnels

Concours

Modalités d'organisation et nature des épreuves du concours externe sur titres et travaux prévu à l'article 6-1 du décret n° 99-878 du 13 octobre 1999 relatif au statut du corps de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

NOR : MENI1633042A
arrêté du 22-11-2016 - J.O. du 17-12-2016
MENESR - BGIG

Vu code de la recherche, notamment article L. 412-1 ; décret n° 99-878 du 13-10-1999 modifié ; décret n° 2004-1105 du 19-10-2004 ; sur proposition du chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

Article 1 - Les concours externes sur titres et travaux prévus à l'article 6-1 du décret du 13 octobre 1999 susvisé sont ouverts, par arrêté des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans les conditions fixées à l'article 2 du décret du 19 octobre 2004 susvisé dans un ou plusieurs des grands secteurs de formation mentionnés à l'article L. 712-4 du code de l'éducation :

- 1° Disciplines juridiques, économiques et de gestion ;
- 2° Lettres et sciences humaines et sociales ;
- 3° Sciences et technologies ;
- 4° Disciplines de santé.

Article 2 - Les dossiers de candidatures comprennent :

- 1° un curriculum vitae ;
- 2° une lettre de motivation détaillée ;
- 3° l'avis, le cas échéant, du supérieur hiérarchique ;
- 4° un document de synthèse des travaux et des recherches effectués ;
- 5° une copie des diplômes obtenus ;
- 6° une copie du rapport de soutenance de thèse.

Ces dossiers sont adressés par les intéressés au chef de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche sous couvert, le cas échéant, de l'autorité administrative dont relève le candidat.

Article 3 - Le jury du concours est composé ainsi qu'il suit :

- 1° Le chef de service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, président ;
- 2° Un représentant désigné par le directeur général de la recherche et de l'innovation, vice-président ;
- 3° Un représentant désigné par le directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle ;
- 4° Deux personnalités qualifiées désignées par le chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche. Parmi ces personnalités, au moins une est titulaire du doctorat.
- 5° Deux membres du corps de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche désignés par le chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la

recherche.

Article 4 - La procédure de recrutement comprend une présélection du dossier par le jury.

Pour les candidats présélectionnés, le jury procède à un entretien visant à évaluer le parcours professionnel antérieur et les motivations du candidat.

Le jury peut requérir l'avis d'une ou plusieurs personnalités qualifiées dans la spécialité dans laquelle le candidat se présente. Ces experts n'ont pas de voix délibérative.

En cas de vote et de partage égal des voix, la voix du président est prépondérante.

Article 5 - À l'issue des épreuves, le jury établit, par ordre de mérite et dans la limite des places offertes, la liste de classement des candidats définitivement admis.

Article 6 - Le chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le directeur général de l'administration et de la fonction publique au ministère de la fonction publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 22 novembre 2016

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Le chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche
Jean-Richard Cytermann

Pour la ministre de la fonction publique,
et par délégation,

Le directeur général de l'administration et de la fonction publique
Thierry Le Goff

Mouvement du personnel

Nomination

Membres du jury du concours externe sur titres et travaux prévu à l'article 6-1 du décret n° 99-878 du 13 octobre 1999 relatif au statut du corps de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

NOR : MENI1634514A

arrêté du 25-11-2016 - J.O. du 17-12-2016

MENESR - BGIG

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 25 novembre 2016, le jury du concours externe sur titres et travaux prévu à l'article 6-1 du décret n° 99-878 du 13 octobre 1999 modifié relatif au statut du corps de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche est composé ainsi qu'il suit :

I. - Jean-Richard Cytermann, chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, *président* ;

- Alain Abecassis, chef de service, en tant que représentant désigné par le directeur général de la recherche et de l'innovation, *vice-président* ;

- Marie-Pierre Mairesse, professeure des universités, en tant que représentante désignée par la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle.

II. En qualité de personnalités qualifiées :

- Liliane Flabbée, ingénieure de recherche honoraire ;

- Patrick Fridenson, directeur d'études à l'école des hautes études en sciences sociales.

III. En qualité de membres du corps de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche :

- Monsieur Pascal Aimé, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de 1re classe ;

- Françoise Mallet, inspectrice générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de 1re classe.

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nomination à la commission nationale de labellisation des structures de transfert et de diffusion de technologies

NOR : MENR1600964A

arrêté du 22-12-2016

MENESR - DGRI - SPFCO B2

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 22 décembre 2016, Juliette Thomas est nommée membre de la commission nationale de labellisation des structures de transfert et de diffusion de technologies, en remplacement de Frank Charron.

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur de l'École polytechnique de l'université d'Orléans

NOR : MENS1600965A
arrêté du 23-12-2016
MENESR - DGESIP A1-5

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 23 décembre 2016, Christophe Léger, professeur des universités, est nommé directeur de l'École polytechnique de l'université d'Orléans, école interne à l'université d'Orléans, pour un mandat de cinq ans, à compter du 1er mars 2017.

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur de l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier

NOR : MENS1600966A
arrêté du 23-12-2016
MENESR - DGESIP A1-5

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 23 décembre 2016, Monsieur Pascal Dumy, professeur des universités, est nommé directeur de l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier, pour un mandat de cinq ans, à compter du 15 février 2017.

Mouvement du personnel

Nomination

Administratrice provisoire de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Caen au sein de l'université de Caen Normandie

NOR : MENS1600968A
arrêté du 27-12-2016
MENESR - DGESIP A1-3

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 27 décembre 2016, Catherine Garncarzyk, maître de conférences, est nommée en qualité d'administrateur provisoire de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Caen au sein de l'université de Caen Normandie jusqu'à la date de nomination d'un nouveau directeur.